

Revue de presse 2025

1. La Dépêche	16 novembre 2025
2. La Dépêche	11 novembre 2025
3. Azinat.com	10 novembre 2025
4. La Dépêche	7 novembre 2025
5. La Dépêche	22 septembre 2025
6. Mairie de Foix	23 mai 2025
7. Midi Libre	13 avril 2025
8. Dis-Leur !	8 avril 2025

FOIX Ville de Foix

Rechercher sur le site...

Versions étrangères

ACTUALITES LA MAIRIE LA VILLE VIVRE A FOIX

Accueil - ACTUALITES - Actualités

ACTUALITÉS

Marine Bordes en Allemagne : pour une gouvernance plus paritaire en Europe

Organisé par l'observatoire régional de la parité d'Occitanie...

Organisé par l'observatoire régional de la parité d'Occitanie, dans le cadre de la 7e Quinzaine franco-allemande d'Occitanie, Marine Bordes maire de Foix, Christine Téqui présidente de conseil départemental de l'Ariège, Murielle Freyché conseillère départementale, se sont rendues en Allemagne pour participer à deux journées d'échanges consacrées à la parité dans la gouvernance publique et les métiers portuaires.

Portée conjointement par l'Observatoire régional de la Parité, l'association Allemagne-Occitanie – L'Europe au Coeur (présidée par Richard Jarry) et la Région Occitanie (représentée par Sébastien Denaja), et organisée sous l'égide de Geneviève Tapié, cette initiative a réuni des responsables publics et des experts venus de France et d'Allemagne.

Le CESER Occitanie, Monsieur Jean-Louis Chauzy, était également présent.

Berlin – 9 mai : agir pour l'égalité dans les sphères de décision

À l'occasion de la Journée de l'Europe, l'ambassade de France à Berlin a accueilli un séminaire franco-allemand autour de la question : « Comment faire progresser l'accès des femmes aux plus hautes responsabilités politiques en Europe ? »

L'objectif principal était d'identifier des leviers d'action concrets à l'échelle franco-allemande. La journée s'est conclue par une visite du Bundestag, en présence de Jutta Blärringer, Secrétaire d'État du Land de Mecklembourg-Poméranie-Occidentale.

Rostock – 10 mai : vers une coopération pour la féminisation des métiers maritimes

Le lendemain à Rostock, la délégation a posé les bases du projet « Berl-Rostock », visant à favoriser l'accès des femmes aux métiers portuaires, encore largement masculins, s'est appuyée sur un échange de bonnes pratiques entre les ports d'Occitanie (Sète, Port-Vendres, Port-La Nouvelle) et celui de Rostock.

Un engagement européen qui prend racine dans les territoires

Marine Bordes poursuit ainsi, au cœur de l'Europe, un engagement fort en faveur de l'égalité femmes-hommes, en s'appuyant sur le dialogue, la coopération et les actions concrètes.



DIS-LEUR!

VOTRE DOSE D'INFO EN OCCITANIE

Patrimoine & Terroirs

Entretiens

Art de Vivre

Société

Dossiers

Culture

Budgets Participatifs

Accès abonné

/ 8 avril 2025 / Société

Municipales 2026 : La parité hommes-femmes étendue aux petites communes



La loi étend aux communes de moins de 1000 habitants le mode de scrutin de liste partiel. Illustration par Freydk.

Pour la présidente de l'*Observatoire régional de la parité d'Occitanie*, Geneviève Tapié, l'extension du scrutin de liste paritaire à l'ensemble des communes, indépendamment du nombre d'habitants constitue "**un grand pas dans les petits pas**." Afin de tenir compte des spécificités des communes de moins de 1 000 habitants, la proposition de loi adoptée par une assemblée divisée, "*autorise le dépôt de listes incomplètes, mais fixe un seuil minimum de candidats par liste.*"

Le moins que l'on puisse dire c'est que la parité lors des élections municipales dans les communes de moins de 1000 habitants n'a pas été votée dans l'unanimité. Il a même fallu un tour de passe-passe du camp macroniste pour obtenir à l'arraché l'application de cette loi dès la prochaine échéance de 2026 !

Répondre à "la crise de l'engagement local"

La proposition de loi, qui avait été adoptée par les députés début 2022, puis complétée par les sénateurs a donc été définitivement adoptée. Elle poursuit un triple objectif à l'approche des élections municipales de 2026 : **harmoniser et simplifier les modes de scrutin; répondre à la crise de l'engagement local**, qui touche particulièrement les communes rurales; **renforcer la parité au niveau local** (*), en s'inscrivant dans le prolongement de la loi *Engagement et proximité* du 27 décembre 2019.



Image d'illustration par Freepik

Listes "incomplètes", un "faux pas" selon Geneviève Tapié

Trois ans plus tard, donc, cette loi, souligne Geneviève Tapié : "est une avancée décisive pour la parité dans les villages. C'est aussi un combat historique de l'Observatoire régional de la parité d'Occitanie (...) c'est aussi un grand pas dans les petits pas, même s'il faut regretter le pas glissé du législateur : il accorde aux maires la possibilité de présenter des listes "incomplètes". Pour la présidente de l'Observatoire, "c'est un faux pas !" qui accrédite "la crainte de ne pas trouver de femmes" pour siéger dans les municipalités !" C'est en effet l'une des craintes émises par certains maires.

En effet, afin de tenir compte des spécificités des communes de moins de 1000 habitants, la proposition de loi "autorise le dépôt de listes incomplètes, mais fixe un seuil minimum de candidats par liste : 5 candidats dans les communes de moins de 100 habitants; 9 candidats dans les communes de 100 à 499 habitants; 13 candidats dans les communes de 500 à 999 habitants."

La généralisation du scrutin de liste paritaire à l'ensemble des communes est également étendue à l'élection des adjointes et adjoints au maire. Afin de conserver une certaine souplesse, une dérogation a cependant été ajoutée concernant leur éventuel remplacement : dans les communes de moins de 1000 habitants, l'adjoint remplaçant ne devra pas nécessairement être du même sexe que l'adjoint remplacé. Elle entérine également la fin du "panachage"...

Comme le souligne *Intercommunalités de France* (association nationale d'élus représentant les intercommunalités auprès des pouvoirs publics nationaux) : "L'harmonisation du mode de scrutin dans toutes les communes sera un levier de lisibilité démocratique et d'égalité devant le suffrage. Il faut maintenant que l'Etat, à l'appui d'une campagne d'information nationale auprès des Français, assure la réussite de cette réforme en renseignant tous les électeurs sur le fonctionnement des scrutins municipaux et intercommunaux et sur les rôles respectifs de l'intercommunalité et de la commune."

Philippe MOURET

(*) Les conseils municipaux des communes de moins de 1 000 habitants, qui ne sont pas soumis à des obligations de parité, ne comptent en effet que 37,6% de femmes (contre 48,5% dans les communes plus peuplées). Or, ces petites communes représentent 70% des communes françaises.

► OCCITANIE

LES INDISCRÉTIONS DE LA RÉDACTION



POLITIQUE

La parité obligatoire dès 2026 marque-t-elle un vrai progrès ?

Geneviève Tapié, présidente de l'Observatoire régional de la parité d'Occitanie a fait preuve d'un enthousiasme mesuré, après l'adoption par les députés de la proposition de loi instaurant la fin du panachage et la parité hommes, femmes obligatoire pour les villages de moins de mille habitants dès les municipales de 2026. Et de constater que « *la contrainte légale se limite aux assemblées municipales et à leurs exécutifs. Pas aux maires. Les femmes maires représentent aujourd'hui en Occitanie moins de 20 % des effectifs. Et de mandat à mandat, leur progression s'enlise* », a-t-elle déploré.

LUNDI 22 SEPTEMBRE 2025

LA DÉPÈCHE DU MIDI ARIÈGE

AGENCE DE FOIX - TÉL. : 05 61 05 45 00 - redaction09@ladepeche.fr



SAVERDUN
À 24 ans,
Nathan
ouvre son
atelier
P. 16

FOIX

Pourquoi des odeurs envahissent la place Dutilh ?

P. 11



JUSTICE

Au tribunal, un motard face au chauffard qui l'a renversé

P. 10

PAMIERS

Le philosophe et poète Yves Cossic signe un triplé gagnant

P. 15



Noëlle Meier, Richard Jarry, Magali Lacube, Geneviève Tapie, Dominique Fourcade et Pascal Nadal. / DOM. F.

Une délégation allemande pour promouvoir la parité

Un séminaire pour promouvoir la parité politique et professionnelle se tiendra en Ariège début novembre, en présence d'une délégation allemande pour deux jours de rencontres et de conférences franco-allemandes en novembre.

Lors du son passage dans la ville d'Ax-les-Thermes, la présidente de l'Observatoire régional de la partie d'Occitanie, Geneviève Tapie, a annoncé la venue d'une délégation allemande pour deux jours de rencontres et de conférences franco-allemandes en novembre. Intitulé « Plus de femmes aux avant-plans des mairies en France et en Allemagne », cet événement exceptionnel, qui s'inscrit dans l'actualité nationale des prochaines élections municipales, se déroulera le mardi 7 novembre à Ax-les-Thermes et le mercredi 8 novembre à Foix. Comme l'indique Geneviève Tapie, « cette action est fondée sur le constat que les femmes sont sous-représentées dans les lieux de pouvoir, tant politiques qu'économiques ». En effet, malgré la loi n° 2000-493 du 6 juin 2000 qui vise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives, la partie est en-

core loin d'être atteinte. « En France, seulement 20 % des mairies sont des femmes et seulement un tiers sont présidentes de région » précise-t-elle.

Une délégation allemande en déplacement

L'événement a pour objectif de venir porter trois objectifs : simuler la参政权 pour la partie, développer la féminisation aux avant-plans des métiers portuaires, maritimes et liés aux énergies renouvelables offshore (éoliennes sous-marines...). En présence des acteurs et partenaires de l'action, l'Observatoire régional de la partie d'Occitanie aura le plaisir d'accueillir notamment la ministre fédérale chargée de la formation, de la famille, des personnes âgées, des femmes et de la jeunesse, Karin Prien, et l'ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne en France, Stephan Steinlein. F.D.

MÉTÉO DU JOUR



MATIN. Le soleil se montre au réveil.

Température : de 11 à 16°C



APRÈS-MIDI. Averses et éclaircies s'enchaînent.

Température : de 14 à 19°C



CE SOIR. Des pluies faibles en soirée et dans la nuit.

Température : de 9 à 13°C

Prévisions jusqu'à 7 jours au 0 899 70 37 24 (0,34€/min)

Une installation agricole menacée par un conflit foncier

Installé à Biert, en Ariège, un couple voit leur exploitation agricole fragilisée par une procédure judiciaire sur des biens vacants sans maître. Leur avenir est suspendu à une décision de justice.

Lundi 15 septembre, une quarantaine de personnes, habitants et agriculteurs de la vallée, se sont rassemblés devant la mairie de Biert, en Ariège, avant le début du conseil municipal, en soutien à deux jeunes agriculteurs, Rémi et Laurine. Tous deux sont engagés depuis plusieurs années dans un projet d'installation sur des terres communales. Aujourd'hui, ils risquent de tout perdre : les terres, leur outil de travail, et des années d'investissement personnel. Leur exploitation repose en effet en grande partie sur des parcelles sans maître, que la commune de Biert avait récupérées pour favoriser l'installation agricole. Un accord avait déjà été trouvé avec une première famille d'héritiers. Mais depuis le printemps, un second lot fait l'objet d'une procédure judiciaire, lancée par une autre branche familiale qui revendique la propriété par usurpation (occupa-

tion continue sur 30 ans). Le problème ? Ces terrains abritent le cœur de leur activité : une bergerie construite sur des fonds propres, des aménagements et des centaines d'heures de travail. « C'est notre centre d'exploitation. Si on perd ces terres, tout saute. C'est la fin du projet », alerte Rémi Gutner.

Une charge mentale permanente

Le jeune éleveur ne cache plus son épouvante. « La procédure des biens vacants, c'est notre plus grosse charge mentale. C'est un truc qu'on a sur le dos tous les jours. On travaille, on construit,

mais on ne sait même pas si tout ça tiendra demain. » En parallèle de la gestion quotidienne de leur activité, Rémi et Laurine multiplient les démarches administratives, sollicitent des avocats, participent à des réunions, sans aucun garantie d'issue favorable. « On a mis toutes nos forces dans ce projet. Et aujourd'hui, on est considérés comme des squatteurs. »

Initialement, la mairie avait « proposé » l'attribution de baux sur ces parcelles. Mais depuis le lancement de la procédure, elle a changé de position, craignant d'être tenue responsable si elle perdait le procès. Une solution temporaire a été évoquée : reven-

dre les terrains à la famille Pujol, qui accorderait un commodat (prêt d'usage) d'un an renouvelable. Pour les agriculteurs, c'est hors de question. « On serait expulsables chaque année. Ce n'est pas une base de travail viable. »

Un projet en cours

Cette instabilité les touche aussi moralement que matériellement. Lié à intégrer ces terres à son dossier DJA (Dotations Jeunes Agriculteur), qui engage des objectifs de revenu sur quatre ans. S'il perd l'accès au foncier, c'est toute sa viabilité économique qui s'effondre. « Tout ce qu'on a construit repose là-dessus. Si catombe, c'est des années de travail, de sacrifices, de sueur qui partent en fumée. »

Face à cette impasse, la solidarité locale ne fait pas. Un comité de soutien s'est formé, rassemblant plus de 500 signatures d'habitants. « On est bien intégrés. Nos produits sont sur les marchés, on bosse dur. Mais cette affaire a tout fragilisé. Elle a créé des divisions dans le village, et on reste sans solution. »

À quelques mois des municipales, Rémi et Laurine craignent que la mairie temporise jusqu'au renouvellement du conseil. Sans acte écrit, sans bail, leur avenir reste en suspens. « Ce projet, c'est notre vie. Et aujourd'hui, on ne dort pas. »

Quentin Bellon



Une quarantaine de personnes réunies pour soutenir Rémi et Laurine. / DOM.

Le maire invoque la prudence juridique

Critiqué pour n'avoir pas tenu ses engagements, le maire de Biert, Gilbert Lazaroo, défend la stratégie de la commune.

Alors que Rémi et Laurine dénoncent l'abandon de leur projet d'installation par la mairie, Gilbert Lazaroo, maire de Biert, réaffirme la volonté de la commune de soutenir l'agriculture locale, tout en invoquant les limites imposées par la justice. Lors d'un entretien accordé à *La Dépêche du Midi*, le maire a souhaité clarifier sa position sur le dossier des biens vacants sans maître, au cœur d'un conflit qui oppose la mairie à des héritiers, et qui menace directement le projet agricole porté par Rémi et Laurine.

Gilbert Lazaroo reconnaît que des promesses ont été faites aux jeunes agriculteurs concernant l'attribution de baux ruraux, mais précise que ces engagements étaient conditionnés à l'absence de contentieux. Or, depuis qu'une procédure civile en usurpation a été engagée par une famille héritière, « il n'est plus juridiquement possible de signer un bail rural », sur recommandation de l'avocat de la commune. « Ce seraient irresponsables de faire



Le maire de la commune de Biert, en Ariège, Gilbert Lazaroo. / DDM Archive.

courrir à la commune un risque financier important si le procès est perdu », justifie-t-il. En cas de défaite, la commune pourrait être contrainte à verser des dommages et intérêts. Le maire évoque toutefois une solution alternative : céder les parcelles concernées à la famille plaignante, à condition qu'un bail rural soit garanti aux agriculteurs. Une proposition serait en cours de rédaction par l'avocat de la commune. « Si cette famille accepte une cession et qu'elle consent à signer un bail, on peut trouver une issue par le haut », avance Gilbert Lazaroo, tout en reconnaissant que les tensions verbales entre les parties freinent aujourd'hui toute négociation.

Concernant la légitimité de la famille à revenir à la propriété des terres, le maire reste prudent. « Jusqu'à depuis 2020, je ne peux pas affirmer que ces personnes ont ou non utilisé la terre pendant 30 ans », explique-t-il, appelant à « laisser la justice trancher ». Il ajoute que des membres de cette famille auraient autorisé les jeunes à utiliser les terrains pour le pâturage, mais pas à y construire une bergerie.

Le maire défend la commission foncière et appelle au calme

Face aux critiques, Gilbert Lazaroo défend le travail de fond engagé par la commune, notamment via une commission locale qui, pendant deux ans et demi, a consulté de nombreux acteurs : PNR, Safer, Chambre d'agriculture, Confédération paysanne, ADR, AFP... « Notre projet est généreux : il vise à revitaliser la vallée par l'installation agricole. Mais il doit se faire dans le respect du droit », affirme-t-il. Enfin, le maire s'inquiète des tensions croissantes dans la vallée. Il dénonce des propos violents, des accusations infondées et des « faits inadmissibles », comme l'exclusion d'un élève d'un débat public. « Je ne veux pas de violences entre traditionalistes et jeunes néoruraux. Il faut apaiser. » Q.8

Le maire de Verdun devant la justice pour prise illégale d'intérêt

Une action pour prise illégale d'intérêt vise le maire de Verdun, Alain Miquel, et un ami suite à la vente d'un terrain communal. Le procès oppose un formalisme légal rigide au « bon sens » des petites communes.

On pourrait entendre une mouche voler dans la salle Phébus quand Maître Cohen s'avance devant la cour pour entamer sa plaidoirie. Le public du tribunal correctionnel de Foix est le plus souvent respectueux des magistrats et des avocats, mais là, c'est autre chose. Il a en poing son argument avec le témoin toulousain, qui, de sa voix rocalleuse, assène : « Le formalisme excessif peut étrangler le corps social et lui faire perdre la raison pratique, le bon sens. »

Ce bon sens, il le cherche toujours dans cette décision du parquet de Foix pour suivre son client, Alain Miquel, maire de Verdun, pour prise illégale d'intérêt. Lorsque l'élu, tête chenue et pull bleu céleste, s'avance à la barre, il n'est pas seul : à ses côtés, Luc*, crâne dégarni et regard perçant qui ne lâche pas les juges derrière ses lunettes à branches rouge vif. Au courdu dossier ? La vente de parcelles, une appartenant au maire et une autre à la commune, à Luc, qui aurait profité du recel de cette prise d'intérêt.

« Cam'ap profondément meurt ! »
C'est un courrier adressé au procureur d'un Verdunien, Patrick*, qui déclenche l'affaire. En 2022, quelques mois après avoir vendu son terrain 500 euros à Luc, Alain Miquel fait voter un conseil municipal la vente d'une autre parcelle adjacente pour la somme de 2 500 euros, sans se retirer lors de la délibération. Le pro-



Le maire de Verdun s'est défendu bec et ongles. / Archives DDM

jet de Luc est de rénover une grange sur une troisième parcelle : l'achat des deux terrains ailleurs lui permet de réaliser les travaux d'assainissement et d'accéder plus facilement à sa propriété. La question est simple : Luc et Alain Miquel se sont entendus pour faciliter l'achat ? Rien de tout ça, plaide le maire : « J'aurais dû me retrouver, mais je n'ai pas

vu le mal, ça nous faisait aider une personne à s'installer sur la commune. » De savoir où l'on devine tout de même une pointe de lassitude. Il ajoute : « Tout ça, ça m'a profondément meurt ! » La parcelle, c'est un « rocher qui nous coûte de l'argent à faire nettoyer », poursuit-il, donc autant le vendre, à un prix qui a été fixé par le conseil municipal.

Un chasse aux sorcières

Et Maître Cohen d'ajouter son grain de sel : « Combien y a-t-il d'habitants chez vous ? 10 000 ? 30 000 ? » « 208. » « Vous savez tout le monde ? » « Oui. » « Vous les voyez aux fêtes aux fêtes, aux mariages, aux enterrements ? » « Oui. » Se tournant vers Luc, il lance : « Et vous, vous en connaissez combien ? » « 99 % », sourit-il. « Seulement, celui-là, c'est un diable cornu, celui-là, il ne fallait pas que vous le connaissez », s'insurge

faussement l'avocat en désignant l'élu, sous les rires étouffés du public.

La procureure Lisa Katz, elle, reste de marbre : « Cavous fait sourire, moi pas. »

La magistrate voit clairement chez le maire « un intérêt moral et personnel » à attribuer les parcelles à son ami, avant d'asséner : « Monsieur a fallu en sa qualité d'élu. » Elle requiert 3 000 euros d'amende dont 1 500 avec sursis, et l'inéligibilité du maire pendant 2 ans avec exécution provisoire : pour Luc, 2 000 euros d'amende avec sursis.

Mais dans les mots de Maître Cohen, c'est une véritable chasse aux sorcières qui se dessine, alimentée par la rigidité des textes de loi face à la vraie vie. « C'est scandaleux, la manière dont on prend le sens de la mesure et l'utilise », tonne l'avocat, dénonçant une enquête qui a préféré aller fouiller dans les comptes des deux prévenus plutôt que d'aller protéger les personnes vulnérables.

Maître Fabrini, en défense de Luc, ne dit pas autrement : « On a englouti des moyens inutiles dans cette enquête, tout ça pour la plainte d'un procédurier. »

L'avocat ne manque pas de cibler Patrick,

un « jaloux » qui se serait permis des insultes racistes et des menaces de coup de fusil contre son client.

La décision a été mise en délibéré et sera rendue le 16 décembre à 14 heures.

Marie Lacombe

« Le prénom a été modifié. »

Un sommet franco-allemand pour l'égalité homme femme

Durant deux jours, un dialogue franco-allemand s'ouvre en Ariège pour réfléchir à la place des femmes dans les instances de pouvoir.

C'est au cœur de l'Ariège, entre Ax-les-Thermes et Foix, qu'un dialogue de deux jours réunira à partir du vendredi 7 novembre 2025 des élus français et allemands autour d'un même objectif : faire progresser l'égalité entre les femmes et les hommes dans les lieux de pouvoir. Soutenu par la Fondation La Dépêche du Midi et l'association Allemagne Occitanie l'Europe au cœur, l'événement ambitionne d'examiner les freins et les leviers d'accès des femmes aux fonctions exécutives locales de part et d'autre du Rhin.

Appuyée par les collectivités locales – municipales et conseil départemental – cette rencontre sera ponctuée de conférences et de tables rondes. L'une d'elles portera spécifiquement sur les moyens de renforcer la présence des femmes dans les postes de décision. Objectif : identifier des pistes concrètes pour briser les plafonds de verre et favoriser une représentation équilibrée



Norbert Meier, Richard Jarry, Magali Lacoste, Geneviève Tapie, Dominique Fourcade et Pascal Nadal. / DDM-F.D.

dans les sphères dirigeantes.

Un constat alarmant
Cette initiative s'inscrit dans un contexte où la parité reste loin d'être acquise. Selon l'Observatoire régional de la parité d'Occitanie, seulement 28 % des postes clés sont aujourd'hui occupés par des femmes dans les lieux de décision. « Les communautés constituent le socle de la démocratie dans l'Europe, face à un contexte où la démocratie des femmes vacille, il est impéra-

tif d'unir les forces », souligne Geneviève Tapie, présidente de l'Observatoire.

Malgré la loi sur la parité de 2000, les femmes demeurent sous-représentées dans les exécutifs locaux. Seules 20 % des maires sont des femmes en France, et 19 % en Occitanie. L'Ariège tire son épingle du jeu avec 23 % de femmes à la tête de communes, mais la situation apparaît encore plus déséquilibrée en Allemagne où à peine 13,5 % des maires sont des femmes.

Au-delà des échanges d'expériences, cette rencontre bilatérale vise à établir une coopération durable entre les deux territoires. Les participantes espèrent voir émerger des stratégies concrètes pour que les femmes cessent d'être reléguées aux fonctions de second plan et accèdent pleinement aux postes de responsabilité. Un défi démocratique que l'Occitanie entend relever aux côtés de ses partenaires allemands.

F.D.



Image d'illustration. / DDM - DDM FLORENT RAOUL

Attention aux risques d'inondation

Météo-France a placé le département de l'Ariège en vigilance jaune pour orages et pluie-inondation. Selon le bulletin diffusé ce jeudi 6 novembre 2025 matin, des « épisodes successifs de pluie intense » sont attendus jusqu'à la fin du week-end, avec un risque accru de ruissellement et de débordements locaux.

La préfecture de l'Ariège appelle les habitants à la plus grande prudence. Dans un communiqué, elle recommande de rester attentifs à l'évolution de la situation et de se tenir informés, ainsi que de « protéger les biens susceptibles d'être endommagés par les eaux ». Les déplacements doivent être adaptés en fonction des conditions météorologiques.

Les autorités rappellent également l'importance de suivre les consignes de sécurité disponibles sur le site officiel Vigicrues (www.vigicrues.gouv.fr). Cette vigilance devrait rester en vigueur tant que les cumuls de précipitations demeurent élevés dans le département.



Vous souhaitez vous reconvertir et devenir INFIRMIÈRE ?
Tarife d'inscription le 2 janvier 2026

Condition :
3 ans d'activité à temps plein (4821 h)
Contactez l'IFMS du CHIVA à Pamiers
05 61 60 90 96 ou ifsi@chi-val-ariège.fr



Martine Esteban, maire de Varilhes, insiste sur la légitimité et les compétences des femmes en politique. / DOM F.D.

La politique au féminin s'affirme dans les Pyrénées

Femmes politiques, élues locales et militantes se sont retrouvées pour repenser la démocratie à travers le prisme de la parité. Deux jours d'échanges franco-allemands pour rappeler que l'égalité n'est pas acquise, mais qu'elle peut se conquérir ensemble.

Dans la salle lumineuse où flottent les drapeaux tricolores et européens, les voix s'élèvent, passionnées. L'Ariège a vécu, le temps d'un week-end, au rythme d'un séminaire pas comme les autres : « Démocratie et parité ». Organisé par l'Observatoire de la parité d'Occitanie, l'événement a réuni des élues françaises et allemandes, des responsables économiques et des citoyennes venues affirmer, encore et toujours, leur place dans la vie publique.

Une petite révolution : Les chiffres parlent d'eux-mêmes. En France, seules 20 % des maires sont des femmes. En Allemagne, à peine 13,5 %. Un déséquilibre criant que Geneviève Apie, présidente de l'Observatoire régional de la parité d'Occitanie résume d'une phrase : « Tant que les femmes seront sous-représentées dans les lieux de pouvoir, le pouvoir, loin de la parité, restera une affaire d'hommes. »

À la tribune, le sénateur Jean-Jacques Michau ne cache pas son enthousiasme. La nouvelle loi sur la parité ?

« Une petite révolution », affirme-t-il. Mais il l'ajoute aussi : il reste des angles morts, notamment dans les intercommunalités. « Aujourd'hui, sur les huit intercommunalités ariégeoises, aucune n'est présidée par une femme », regrette-t-il.

L'épuisement des élues : « Il faut repenser la fonction »

L'élu défend une plus grande présence féminine en politique et s'attaque aux critères : « le nombre de ceux-ci doit être harmonisé en tant que mère de famille ». Un combat de tous les jours, selon lui, dans un environnement de plus en plus exigeant. « Quand nous avons 12 groupes WhatsApp et 50 mails à traiter, et qu'en plus les gens ne comprennent pas que vous ne répondiez pas dans la demi-heure c'est chomophagie », soupire-t-il. Cette frénésie numérique, estime-t-il, favorise « un déséquilibre d'équité » au profit de ceux qui disposent de temps libre.

Dans l'assistance, les témoignages se succèdent, souvent bouleversants. Celui de Camille Poupoineau, an-

cienne maire de Pibrac (Haute-Garonne), émeut la salle. Savoir se briser à peine quand elle évoque sa démission : « Ce qui change de manière considérable, c'est que, concernant les raisons de ces démissions, ce sont surtout les femmes qui les rendent publiques. »

« Dans le champ politique, il faut que la violence laisse sa place à l'expression de la vulnérabilité »

Elle le dit sans détour : ce départ n'est pas un échec, mais le symptôme d'un système à bout de souffle. « Il se passe des choses qui interrogent la fonction et qui doivent nous obliger à réfléchir », confie-t-elle. « Dans le champ politique, il faut que la violence laisse sa place à l'expression de la vulnérabilité. » Une phrase qui résonne longtemps dans la salle. Pour elle, repenser le mandat local, c'est aussi lui rendre son humanité : permettre aux

femmes d'exercer sans sacrifier leur santé mentale ni leur vie de famille. Martine Esteban, maire de Varilhes, prend à son tour la parole. Le ton est ferme, la conviction intacte. « Nous sommes compétentes et surtout nous sommes compétentes », affirme-t-elle, sous les applaudissements. À son image, de nombreuses élues réclament une mixité plus large dans les institutions : de l'âge, des origines, des parcours.

« Nous sommes légitimes et compétentes »

De l'autre côté du Rhin, Fatima Sanjourne, présidente de l'association berlinoise « Féminin Pluriel », partage cette vision. Elle invite les femmes à ne pas se conformer aux standards masculins : « Nous ne devons pas chercher à travailler comme des hommes, car l'apport des femmes réside dans des qualités qui sont complémentaires. »

Mais pour elle, la transformation doit être globale : « Il faut être vigilant et améliorer le cadre juridique qui nous permet d'évoluer, mais, parallèle-

ment, il faut l'accompagner avec un changement culturel. »

Christiane Téqui, présidente du conseil départemental de l'Ariège, clôture les débats en esquissant les bases d'un plan d'action. Trois piliers, dit-elle : la loi, la sensibilisation et l'éducation. « Sans loi, il n'y a pas de progrès pour la cause de la parité », rappelle-t-elle. Mais au-delà du cadre législatif, elle appelle à une coopération franco-allemande renforcée. Elle l'aide pour relancer le programme à l'égalité (UGE) français, « actuellement en retard », et créer son équivalent européen. Objectif : renforcer les liens entre organismes nationaux et continuer à poser ensemble « sur les décisions européennes. »

L'aventure ne s'arrête pas là. Les travaux du séminaire déboucheront sur un nouveau rendez-vous, prévu en mai 2026 à Warenmünde, en Allemagne. Ce symposium sera consacré à la parité dans les métiers portuaires, maritimes et des énergies renouvelables offshore, avec le soutien de la Fondation La Dépêche du Midi.

Faouzi Asmoun

 **L'ADÉPÈCHE
le club.**

L'abonnement au journal :
des priviléges au quotidien !

www.abonnement.ladepeche.fr

Retrouvez toute l'actualité
de l'Ariège sur

LADEPECHE.fr

PAYS DE FOIX / HAUTE ARIÈGE

LA DÉPÉCHE Dimanche 16 novembre 2025

SERRES-SUR-ARGET

Les créations de Doron à découvrir au marché de Noël

La vaisselle en grès émaillé de Doron, artisan d'art à Serres, séduit par sa finesse et son éclat.

Depuis quelques mois, Doron, artisan d'art serrois, fabrique de la vaisselle en grès émaillé à la glaçure de fer, qu'il présentera le 7 décembre sur son stand au marché de Noël à Serres. La finesse et l'éclat de ses créations attirent désormais un public d'amateurs avérés.

Outre la poterie, Doron est aussi un passionné d'escalade : il fabrique d'ailleurs des pieux pour les murs d'entraînement. Enfin, depuis peu, il est papa d'un petit Raphaël. Il a choisi de rester à Serres dans la maison familiale avec sa famille agrandie, son atelier et son four.

Un savoir-faire hérité et minuscule

Artiste inspiré par le célèbre céramiste frère Daniel de Montmollin, Doron façonne chaque pièce avec une rigueur artisanale qui en garantit la solidité et l'éclat. Il a notamment étudié le Temmoku, une technique ancestrale japonaise développée par des générations de céramistes.



Le céramiste serrois Doron expose ses poteries artisanales. / DDM M.D.V.N.

Lié à la pratique du thé, ce procédé symbolise la quête de beauté et de sérénité. Chaque poterie est façonnée artisanalement et mise en forme exclusivement au four. Chaque création nécessite au minimum deux passages au four, atteignant jusqu'à 1 300 degrés. Une fois l'objet façonné et séché, le céramiste l'aplique sur l'angle une glaçure (ou émail) composée d'oxyde de fer et d'autres minéraux. Chaque couche d'émail doit être cuite. Doron explique : « Je réalise moi-même l'émail à partir de roches en poudre et d'oxyde de fer naturel ». L'application de ces oxydes et minéraux (tel que le cobalt) permet d'obtenir des teintes de bleu particulièrement vives et des bruns foncés, offrant des effets visuels spectaculaires, comme ces gouttes qui apparaissent au fil de la cuisson. Les cuissons à haute température au four sont contrôlées soigneusement.

La haute température révèle une glaçure lumineuse, riche en motifs singuliers et en nuances délicatement changeantes. Chaque pièce réagit de manière singulière, assurant un résultat véritablement unique.

Le public pourra découvrir Doron et ses créations au marché de Noël de Serres-sur-Argent, salle polyvalente, le dimanche 7 décembre de 10 h à 18 h. L'événement se veut convivial et festif.

Marie-Dominique Vu-Van

LES CABANNES



Un repas convivial autour de l'engagement local des Lacube. / DDM F.D.

La Maison Lacube a reçu la délégation Allemande

La Maison Lacube a eu l'honneur d'accueillir la délégation franco-allemande pour un dîner, à l'occasion du séminaire organisé par l'Observatoire de la Parité d'Occitanie. Un moment de partage qui a offert à Philippe et Magali Lacube l'occasion de présenter leur engagement local au travers de leur « restaurant-boutique de terroir ». Lors de son discours de bienvenue, Philippe Lacube a tenu à célébrer l'attractivité de sa petite commune. Il a rappelé que, malgré sa petite taille, « le village est néanmoins très vivant et propose toute l'année une gamme complète de services, incluant restaurants, bars et services de santé ». Après avoir retracé l'aventure de la création de l'établissement en 2011-2012, il s'est réjoui de son succès : « Aujourd'hui, nous avons une très bonne équipe et les clients sont au rendez-vous ». De son côté, Magali Lacube a exprimé sa joie de recevoir « enfin » les membres de l'Observatoire, une occasion qu'ils attendaient depuis longtemps. Elle a ensuite souligné les valeurs fondamentales de la Maison Lacube, qui met à l'honneur « l'Ariège avec le couteau et la fourchette » en proposant exclusivement des viandes issues de leurs propres élevages. Elle a aussi mis en avant le caractère « non délocalisable » de leur activité, insistant sur leur engagement pour la qualité et le bien-être animal : « Ici, nous avons une dépendance économique maîtrisée pour garantir l'excellence de la viande servie », a-t-elle conclu. Le dîner offert par la Maison Lacube a été unanimement salué par les convives.

F.D.

VERNIOLE

« Science ou fiction ? » au programme de REV



Un duo de conférenciers pour aller Science et Fiction

REV, la Petite Université Populaire Verniolaise, donne la parole à Johan Canavas et Antoine Scol pour une conférence à deux voix, pour explorer deux voies, intitulée « Science ou fiction ? ». Rendez-vous est donné mercredi 19 novembre 2025, à 20 h 30 dans la salle culturelle du Jardin de la Mairie de Verniole. Comme toujours, l'entrée est libre et gratuite. Les deux conférenciers sont des habitués de REV. Ils se sont rencontrés en enseignant au lycée Pyrène. Johan, le physicien, et Antoine, le littéraire. Le titre de la conférence peut laisser imaginer une confrontation entre le professeur de physique défendant la rigueur des scientifiques et le professeur de littérature et de théâtre qui parlerait de la fiction. Pour les deux collègues amis, il n'y a pas d'opposition, mais de voir comment les deux peuvent se rapprocher. Pour ce faire, ils s'appuieront tout à tour sur le travail de quatre auteurs de romans de science-fiction (le choix des auteurs montre peut-être les nuances entre nos deux interven-

teurs).

Peut-être nous expliqueront-ils le fossé qu'ils constatent entre science et technique ?

Une fois encore, REV, à travers ses intervenants, incitera ses auditeurs à réfléchir et à se questionner, sans apporter de réponses toutes faites.

V.R.

TARASCON-SUR-ARIÈGE

Assemblée Générale de la Pétanque

La Pétanque tarasconnaise organise son assemblée générale ordinaire vendredi 21 novembre à 18 h 30 au boulodrome Louis-Merlane. À l'issue des différents rapports, l'élection de deux nouveaux membres au conseil d'administration et les questions diverses cloîtront la réunion. S'ensuivra un temps convivial autour d'une collation offerte par le club aux adhérents présents. Tous les membres de la Pétanque tarasconnaise sont invités à participer à cette assemblée.

PRAYOLS

Un café associatif convivial entre marché, rencontres et animations

Le dimanche matin, le marché dit de plein vent se tient sur la place devant la mairie. Mais une autre activité attire également du monde sur la place de la mairie, le vendredi soir de 18 heures à 22 heures et le dimanche matin de 9 heures à midi : la Récré. Vendredi soir dernier, malgré un peu de fraîcheur, la salle du café associatif La Récré s'est vite remplie. Les habitants de Prayols, mais aussi de Ferrières, de Loubières et de Montoulieu viennent ici passer une partie de la soirée. Odile, Sylvie et Serge sont membres de l'association ; ils sont de service ce soir pour tenir le bar. Ils ont le sourire, car le lieu de rencontre et de discussion se met en place de façon plus concrète depuis que la Récré a emménagé dans ses nouveaux locaux.

À une table, certains sortent un



Un rayon de soleil, on s'installe dehors. / DDM C.P.

jeu de cartes et tapent la belote : d'autres commencent une partie de fûches, jouent au baby-foot ; nombreux sont celles et ceux qui discutent au comptoir. Les tarifs des boissons sont adaptés, permettant à l'association de réaliser un petit bénéfice qui sera réinvesti pour le matériel du café géré par l'association La Récré.

burgers frites, avec un maximum de produits locaux.

Dans un magnifique cadre à l'ambiance familiale et conviviale, nous quittions la Récré le vendredi pour revenir le dimanche.

En ce dimanche matin, Jean Claude et Annik sont venus au marché. Ils viennent de Ferrières et sont devenus de Ferrières, les anciens locaux de la Récré. On vient pour la convivialité et le partage, les expériences de vie. J'ai participé aux jardins partagés. On se retrouve les mêmes groupes toutes les semaines. On fait le marché, les produits de saison sont très bons. J'ai constaté que depuis l'ouverture ici, la clientèle a doublé. »

C.P.

En fin d'année, la Récré met de côtés ses économies et ne donne pas l'argent à Odile, qui réve de partir en vacances dans les îles, mais redistribue équitablement tout le bénéfice annuel à toutes les associations du village. Régulièrement, des soirées à thème sont organisées certains samedis : pizzas, sandwiches,



Une journée de grand spectacle pour les ainés varillois. / DDM Y.L.

mains hauts en couleur et extravagants, accompagnés d'un fabu-

leux magicien mentaliste, surprenant et comique à la fois, qui a fait

Prochains rendez-vous

Repas de fin d'année : il a été fixé au mercredi 10 décembre à 12 h. Au programme : gastronomie et danse.

Sortie à Mongaillard (32) : cette sortie traditionnelle de fin d'année se fera le lundi 15 décembre, pour une journée placée sous le signe du bon goût et du divertissement.

Y.L.

Genevieve Tapié, de l'observatoire de la parité d'Occitanie est l'invitée de la semaine

INTERVIEW  La présidente de l'Observatoire Régional de la Parité d'Occitanie était de passage à Ax-les-Thermes, à l'occasion d'une conférence franco-allemande sur la place des femmes en politique. Elle nous fait un plaidoyer passionné pour une démocratie qui ne peut être complète sans les femmes. elle est l'invitée de la semaine sur Azinat.com TV

[Eric D'azinatTv](#) Publié 10 novembre 2025 288 Vues [Sauvegarder](#)

Dernière mise à jour: 13/11/2025 à 8:23 AM

INTERVIEW  La présidente de l'Observatoire Régional de la Parité d'Occitanie était de passage à Ax-les-Thermes, à l'occasion d'une conférence franco-allemande sur la place des femmes en politique. Elle nous fait un plaidoyer passionné pour une démocratie qui ne peut être complète sans les femmes. elle est l'invitée de la semaine sur Azinat.com TV

« Tant que les femmes ne seront pas élues au plus haut niveau de la décision publique, le pouvoir politique restera aux mains des hommes. » Le ton est donné. Geneviève Tapié, présidente fondatrice de l'Observatoire Régional de la Parité d'Occitanie, vice-présidente du Parlement de la Mer et membre du CESE Occitanie, était à Ax-les-Thermes il y a deux jours pour une rencontre franco-allemande sur la parité en politique.

À quelques mois des élections municipales, l'enjeu est d'actualité : « Il y a 47,2 % de femmes dans les conseils municipaux, mais moins de 19 % de femmes maires. » Un quart de siècle après la première loi sur la parité, le constat reste amer. « Là où la loi s'applique, la parité avance. Là où elle ne s'applique pas, elle recule. »

L'Ariège, un territoire pionnier

Invitée par Christine Téqui, présidente du Conseil départemental de l'Ariège, Geneviève Tapié salue le département pour ses avancées.

« En Occitanie, nous comptons 19 % de femmes maires, mais en Ariège, on dépasse les 23 %. » Sur 332 communes, 76 sont dirigées par des femmes, dont les principales villes, Foix et Pamiers.

Un exemple inspirant selon elle : « La vie est dure en Ariège, il faut de la volonté. Et quand la vie est dure, on devient pionnier. L'Ariège est un pays de pionniers, comme la Finlande. »

Un débat franco-allemand pour une Europe paritaire

La rencontre d'Ax-les-Thermes s'inscrit dans un travail de longue haleine. Depuis 2018, Geneviève Tapié et son équipe mènent un **dialogue franco-allemand sur la parité**.

« **L'Allemagne et la France sont les deux piliers de l'Europe. Quand elles portent un sujet ensemble, il pèse.** » Après des séminaires à Berlin et au **Conseil départemental de l'Ariège**, le rendez-vous thermal d'Ax s'est imposé comme une évidence.

Le programme mêlait **échanges économiques, visite des thermes et colloque sur la démocratie paritaire**, en présence d'élues et élus locaux – Christine Téqui, Marine Borde, Martine Estéban, Jean-Jacques Michaud, Dominique Fourcade, Alain Naudy, entre autres.

« **Notre objectif, c'est de renforcer la démocratie par la démocratie paritaire.** » Une ambition d'autant plus pressante, dit-elle, que « **la démocratie est menacée en Europe, par la guerre à nos portes et le retour des populismes, y compris aux États-Unis.** »

Une feuille de route politique à venir

De ces échanges naîtra une **feuille de route commune**, prolongement concret du colloque. Objectif : **formuler des propositions pour faire progresser la représentation des femmes dans les mairies et les institutions locales.**

Soutenue par plusieurs partenaires économiques – Imerys, Notus Energies, Cité Hôtels –, Geneviève Tapié insiste sur la dimension collective du projet :

« **Nous avons réuni les acteurs politiques, économiques et associatifs autour d'un même objectif : faire vivre la parité.** »

Et de conclure, fidèle à son franc-parler :

« **La parité, ce n'est pas un supplément d'âme. C'est la condition même d'une démocratie qui fonctionne.** »